

**DÉLIBÉRATION
DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 04 AVRIL 2025 A 18H00**

Nb de membres en exercice : 33
Quorum : 17

PRÉSENTS :

Monsieur FABRE, Monsieur GUEUR, Monsieur de BOISSIEU, Madame FALCON, Monsieur FORTIN, Madame PETIT, Madame GRIMAL, Monsieur DEROUBAIX, Monsieur BOURDIN, Madame SEYTIER, Monsieur RIGAUD, Madame COULET, Monsieur DI PERNA, Monsieur RIBIERE, Monsieur RICHER, Monsieur BECQUART, Monsieur CHRISTIN, Monsieur GUERRY, Madame QUELIN, Madame MEYZONNY, Monsieur ABBES

EXCUSÉS AYANT DONNÉS PROCURATION :

Madame SONNERY (à Monsieur le Maire)
Monsieur BLANC (à Madame FALCON)
Madame PARIS (à Monsieur FORTIN)
Madame ARMAND (à Madame PETIT)
Madame ARBORE (à Monsieur GUEUR)
Monsieur LAFAYOLLE de la BRUYERE (à Monsieur CHRISTIN)
Monsieur GRANJU (à Madame GRIMAL)
Madame BRISSEZ (à Monsieur DEROUBAIX)

ABSENTS :

Monsieur KARTAL, Madame ARENA, Madame PONCET, Monsieur LARBI

Le quorum est atteint.

Monsieur RIGAUD est désigné secrétaire de séance.

2025.03.16 CHANGEMENT DE DÉNOMINATION RUE ABBÉ PIERRE

(Rapporteur : Christian de BOISSIEU)
Nomenclature :3.5 - Autres actes de gestion du domaine public

Par délibération n° DL161216PPA05 du 16 décembre 2016, le Conseil Municipal a procédé à la dénomination de plusieurs voies sur le territoire de la Commune.

Parmi celles-ci, il a été décidé de dénommer la voie publique prolongeant la rue des Apôtres : **rue Abbé PIERRE – Fondateur en 1949 d'Emmaüs (1912-2007)**.

En considération de l'actualité récente, de la livraison prochaine d'un programme immobilier de 42 logements adressé le long de la rue dont les travaux d'aménagement démarreront dans les prochaines semaines, il est apparu opportun de changer la dénomination de cette voie.

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L. 2213-28,

Considérant qu'il appartient au Conseil Municipal de choisir, par délibération, le nom à donner aux voies et lieux-dits de la Commune, y compris les voies privées ouvertes à la circulation,

Considérant que la dénomination des voies est laissée au libre choix du Conseil Municipal dont la délibération est exécutoire par elle-même,

Il est proposé de modifier la dénomination de la voirie « Rue Abbé Pierre » en « **Rue Rosa Parks** ». Rosa Parks (1913-2005) dite « mère du mouvement des droits civiques » est une figure emblématique de la lutte contre la ségrégation raciale aux Etats-Unis. Son action en justice a permis l'abolition des lois ségrégationnistes dans les bus pour cause d'inconstitutionnalité par la Cours Suprême des Etats-Unis.

La Commission Municipale Urbanisme - Bâtiments, Cœur de Ville - Voirie et aménagement urbain - Cadre de vie - Développement durable - Agenda 21, lors de sa séance en date du 1^{er} avril 2025, a émis un avis favorable.

Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé qui précède et après en avoir délibéré, à l'unanimité, DÉCIDE :

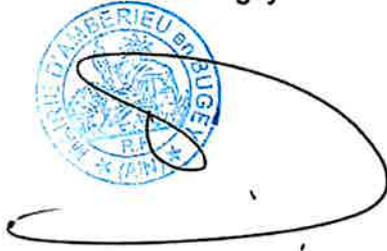
1. **DE RENOMMER** l'intégralité de la voie libellée Rue Abbé Pierre en Rue Rosa Parks sans modification des numéros de voirie et sans modification géométrique ;
2. **DE DONNER** pouvoir à M. le Maire de signer toutes les pièces nécessaires et à engager toutes les démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait et adopté en séance les jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme

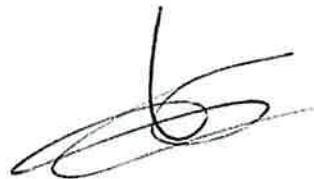
Certifiée exécutoire compte tenu de la publication le 09 AVR. 2025

Daniel FABRE
Maire d'Ambérieu-en-Bugey



A blue circular official stamp of the Municipality of Ambérieu-en-Bugey is partially obscured by a large, loopy black ink signature.

Jean-Marc RIGAUD
Secrétaire de séance



A blue circular official stamp of the Municipality of Ambérieu-en-Bugey is partially obscured by a black ink signature.



Accusé de réception en préfecture
001-210100046-20250404-DEL_2025_03_16-DE
Date de télétransmission : 09/04/2025
Date de réception préfecture : 09/04/2025